

# Revue de presse février 2020

09.03.2020

Avenue ID: 347  
Coupures: 21  
Pages de suite: 17

---

	21.02.2020	Libertés neuchâteloises PLR <b>Large soutien aux parcs de Chasseral et du Doubs</b> Tirage: 1 300	01
	19.02.2020	ArcInfo <b>Soutien aux parcs naturels et aux éoliennes</b> Tirage: 24 173	02
	19.02.2020	Le Courrier Genève <b>Une rallonge pour les parcs naturels</b> Tirage: 7 295	03
	18.02.2020	20min.ch/ro / 20 Minutes Online Romandie <b>Parcs naturels: les députés débloquent les fonds</b>	04
	18.02.2020	24heures.ch / 24 heures Online <b>Parcs naturels: les députés débloquent les fonds</b>	06
	18.02.2020	arcinfo.ch / Arcinfo - Express/Impartial Online <b>Soutien du Grand Conseil neuchâtelois aux parcs naturels et aux éoliennes</b>	08
	18.02.2020	Keystone ATS / Agence Télégraphique Suisse <b>Parcs naturels: les députés approuvent de verser 1,15 million</b> Tirage: 1	10
	18.02.2020	lematin.ch / Le Matin Online <b>Parcs naturels: les députés débloquent les fonds</b>	11
	18.02.2020	rtn.ch / Radio Neuchâteloise Online <b>Le Grand Conseil soutient les parcs naturels régionaux</b>	13
	18.02.2020	tdg.ch / Tribune de Genève Online <b>Parcs naturels: les députés débloquent les fonds</b>	14
	20.01.2020	CNAV Info <b>Campagnols: lutte preventive grâce aux prédateurs naturels - Notice pratique</b> Tirage: 1	16
	30.01.2020	La Gazette de la région <b>Le Centre Nature les Cerlatez et le Parc du Doubs se rapprochent</b> Tirage: 1	17
	12.02.2020	ArcInfo <b>Deux parcs naturels, deux aides inégales</b> Tirage: 24 173	21

	12.02.2020	Journal du Jura <b>Deux parcs naturels, deux aides inégales</b> Tirage: 8 408	<b>23</b>
	11.02.2020	arcinfo.ch / Arcinfo - Express/Impartial Online <b>Le parc naturel régional du Doubs moins chanceux que celui de Chasseral</b>	<b>26</b>
	06.02.2020	Le Quotidien Jurassien <b>Randonnée pleine de découvertes</b> Tirage: 17 246	<b>28</b>
	06.02.2020	Terre & Nature <b>Balade</b> Tirage: 20 815	<b>29</b>
	05.02.2020	Le Quotidien Jurassien <b>«Agir davantage et plus vite»</b> Tirage: 17 246	<b>30</b>
	30.01.2020	La Gazette de la Région <b>Le Centre Nature les Cerlatez et le Parc du Doubs se rapprochent</b> Tirage: 28 373	<b>33</b>
	02.02.2020	canalalpha.ch / Canal Alpha Online <b>L'eau à purifier, l'eau à dévier pour cette matinée Doubs</b>	<b>37</b>
	02.02.2020	canalalpha.ch / Canal Alpha Online <b>L'invité plateau: Bernard Soguel et le Parc du Doubs</b>	<b>38</b>



## Large soutien aux parcs de Chasseral et du Doubs

**Les parcs régionaux de Chasseral et du Doubs bénéficieront d'un soutien financier de 1,2 million de francs pour les années 2020 à 2024. Le groupe libéral-radical et une large majorité du Grand Conseil ont soutenu la demande de crédit. L'intervention du rapporteur du groupe, Claude Guinand.**

Comme le mentionne le rapport du Conseil d'Etat, le Canton de Neuchâtel est concerné par deux parcs naturels ayant obtenu la reconnaissance fédérale qui se trouvent à cheval sur plusieurs cantons : pour celui du Doubs, sur les cantons du Jura, Berne et Neuchâtel, et pour celui de Chasseral, sur ceux de Berne et Neuchâtel. Ceci signifie que ces deux parcs sont au bénéfice de subventions fédérales – cantonales et communales pour celles qui ont adhéré aux conventions programmes définies par la Confédération. Il est à noter que la participation financière des Communes ne ressort pas explicitement du rapport.

La demande de financement qui nous est soumise aujourd'hui comprend une augmentation importante du nombre de localités puisque le Parc Chasseral intègrera la totalité de la Commune de Val-de-Ruz ainsi que la forêt de Chaumont en 2022 lors du renouvellement de la charte. Pour une éventuelle extension du Parc du Doubs, il faudra attendre le renouvellement de la charte en 2023.

Que dire au sujet de ces parcs, si ce n'est que le Canton de Neuchâtel participera à partir de 2022 à 7% du financement du Parc Chasseral et à 4% de celui du Doubs (inchangé pour ce dernier). La manne financière venant de la Confédération permet de développer certains projets que Canton et Communes ne pourraient pas concevoir et financer. Si les retombées en matière de tourisme doux sont difficiles à mesurer, il semble que les Communes membres sont satisfaites.

### Quelques remarques

Le groupe libéral-radical demande à nos différents représentants d'insister pour que les Communes adhèrent au Parc du Doubs et que les « trous » existants soient comblés.



Claude Guinand  
Député  
Rapporteur

D'autre part, « parc naturel » ne signifie pas « réserve naturelle » et nous voudrions, naturellement dans le respect de la nature et de la biodiversité, que les parcs soient accessibles à toutes et tous et que des manifestations sportives respectueuses de l'environnement puissent s'y dérouler.

En parcourant les sites internet des deux parcs, nous constatons qu'un grand nombre de personnes y travaillent. Nous insistons sur le fait que les financements doivent servir avant tout à la mise en place de projets profitant aux régions membres. Nous ne pouvons naturellement pas mesurer ce que représente la masse salariale dans le total du financement.

Si le développement de projets et d'activités au Parc Chasseral semble bénéficier d'un certain dynamisme, celui du Doubs paraît souffrir d'une certaine morosité liée peut-être au manque d'établissement public sur le site. Lorsqu'on voit le dynamisme mis en œuvre sur la rive française du Doubs au niveau du tourisme, on peut se dire que des efforts peuvent être faits.

En résumé, le groupe libéral-radical acceptera à une confortable majorité le rapport qui nous est soumis, quelques députés pouvant s'abstenir ou le refuser en raison de questions sur le retour sur investissements et peut-être sur le manque de visibilité de ces parcs.

**Au vote, le projet de décret a été adopté par 107 voix contre 3.**



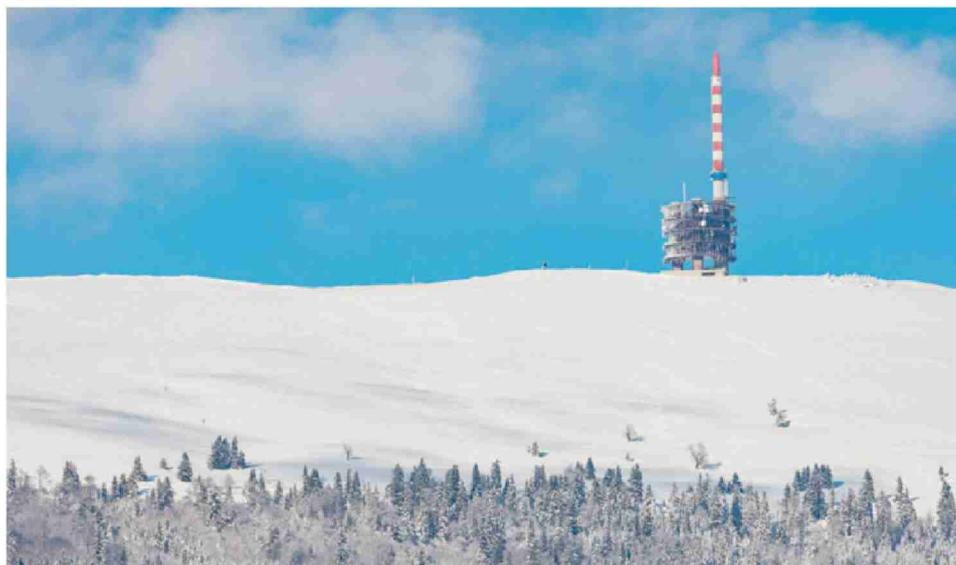
# Soutien aux parcs naturels et aux éoliennes

Les autorités neuchâteloises estiment une extension des parcs de Chasseral et du Doubs compatible avec les éoliennes.

Le Grand Conseil neuchâtelois a donné un soutien quasi unanime aux parcs naturels régionaux de Chasseral et du Doubs. Il leur a alloué, hier, un crédit de 1,15 million de francs entre 2020 et 2024. Le Parc Chasseral touchera 891 000 francs et son voisin du Doubs 264 805 francs.

Si le canton de Neuchâtel paie si peu pour l'un des parcs, c'est grâce à «une situation relativement privilégiée» dans le calcul du financement, qui se fait entre la Confédération et les cantons impliqués, a expliqué le conseiller d'Etat Jean-Nat Karakash. Pour le Parc du Doubs, ce calcul «exclut la population en zone urbaine», soit celle du Locle et de La Chaux-de-Fonds. «Un parc naturel n'est pas une réserve naturelle», a relevé le libéral-radical Claude Guinand. Il a souhaité que les parcs soient accessibles à tous, y compris aux «manifestations sportives respectueuses de l'environnement». Mais ce qui a le plus inquiété, c'est qu'un développement du Parc Chasseral puisse empêcher l'érection d'éoliennes. Ou que celles-ci puissent faire perdre au parc sa précieuse subvention fédérale.

neuchâtelois au projet de sept éoliennes au Crêt-Meuron, entre La Vue-des-Alpes et Tête-de-Ran: «C'est une prise en otage qui pourrait mettre en danger le parc naturel.» Le démocrate du centre Blaise Fivaz s'est même dit «scandalisé» par cette opposition et celle de citoyens, «alors que l'on parle tous les jours d'urgence climatique». Jean-Nat Karakash s'est voulu rassurant: «Il n'y a pas d'inquiétudes à avoir quant à la possibilité de concilier le développement des parcs naturels régionaux et des parcs éoliens.» **FME**



Le Parc Chasseral, comme celui du Doubs, est plébiscité par le Grand Conseil. ARCHIVES LUCAS VUITEL

## L'opposition qui fâche

La Verte Clarence Chollet a dénoncé l'opposition de Tourisme

Genève

Le Courrier  
1211 Genève 8  
022/ 809 55 66  
<https://lecourrier.ch/>

Genre de média: Médias imprimés  
Type de média: Presse journ./hebd.  
Tirage: 7'295  
Parution: 5x/semaine



Page: 6  
Surface: 16'168 mm<sup>2</sup>



Ordre: 1087983  
N° de thème: 808.005  
Référence: 76373327  
Coupage Page: 1/1

## Une rallonge pour les parcs naturels

**Neuchâtel** ► Les députés neuchâtelois ont accepté hier de verser au total 1,15 million de francs pour les deux parcs naturels régionaux – Chasseral et du Doubs – durant cinq ans. Ils ont dit oui à 107 voix, contre 3 non et 3 abstentions.

Les montants investis par les cantons produiront un effet démultiplicateur. Ils permettront de mobiliser des fonds importants de la Confédération ainsi que d'organismes tiers, «avec à la clé des retombées bénéfiques pour notre région», a déclaré le conseiller d'Etat Jean-Nat Karakash.

Le soutien neuchâtelois s'ajoute à ceux accordés par les cantons partenaires (Berne pour le Parc Chasseral, Jura et Berne pour le Parc du Doubs). Le canton de Neuchâtel versera 891 000 francs pour le Parc Chasseral et 264 805 francs pour celui du Doubs pour 2020-2024.

# 891 000 francs

Le soutien du canton au Parc Chasseral pour 2020-2024

Le canton va verser davantage que par le passé pour le Parc Chasseral car la Confédération a exigé que tout le territoire de la commune fusionnée de Val-de-Ruz y soit intégré. Avant, seules les communes de Villiers, du Pâquier, de Dombreson, de Chézard-St-Martin et de Cernier en faisaient partie. Le parc pourrait englober à l'avenir Chaumont et les forêts de la Ville de Neuchâtel.

Le Parc du Doubs aimerait aussi s'agrandir pour obtenir davantage de soutien au niveau des cantons et de la Confédération. La question de l'étendre en France semble toutefois plus compliquée. Le président du Parc du Doubs est l'ancien conseiller d'Etat neuchâteloise Bernard Soguel. Il va rendre son tablier et remettre la présidence à fin avril à la Jurassienne Véronique Gigon.

Les missions des deux entités seront notamment de renforcer les activités économiques axées sur le développement durable et de développer l'éducation à l'environnement. Les partenariats, la recherche et la coordination régionale seront étendus. **ATS**



Canton de Neuchâtel 18 février 2020 17:20; Act: 18.02.2020 17:21

## Parcs naturels: les députés débloquent les fonds

Le soutien neuchâtelois s'ajoute aux fonds accordés par les cantons de Berne et du Jura pour le Parc Chasseral et celui du Doubs.



Comme l'a rappelé le conseiller d'Etat Jean-Nat Karakash, les montants investis permettront de mobiliser des fonds conséquents de la Confédération ainsi que d'organismes tiers. (Photo: Keystone)

Les députés neuchâtelois ont accepté mardi de verser au total 1,15 million de francs pour les deux parcs naturels régionaux - Chasseral et du Doubs - durant les cinq prochaines années. Ils ont dit oui à 107 voix, contre 3 non et 3 abstentions.

Les montants investis par les cantons produiront un effet démultiplicateur. Ils permettront de mobiliser des fonds conséquents de la Confédération ainsi que d'organismes tiers, «avec à la clé des retombées bénéfiques pour notre région», a déclaré le conseiller d'Etat Jean-Nat Karakash.

Le soutien neuchâtelois s'ajoute à ceux accordés par les cantons partenaires (Berne pour le Parc Chasseral, Jura et Berne pour le Parc du Doubs). Le canton de Neuchâtel versera 891'000 francs pour le Parc Chasseral et 264'805 francs pour celui du Doubs pour 2020-2024.

### Extension

Le canton va verser davantage que par le passé pour le Parc Chasseral car la Confédération a exigé que tout le territoire de la commune fusionnée de Val-de-Ruz y soit intégré. Avant, seules les communes de Villiers, du Pâquier,



de Dombresson, de Chézard-St-Martin et de Cernier en faisaient partie. Le Parc pourrait englober à l'avenir Chaumont et les forêts de la Ville de Neuchâtel.

Le Parc du Doubs aimerait aussi s'agrandir pour obtenir davantage de soutien au niveau des cantons et de la Confédération. La question de l'étendre de l'autre côté de la frontière en France semble toutefois plus compliquée. Le président du parc du Doubs est l'ancien conseiller d'Etat neuchâteloise Bernard Soguel. Il va rendre son tablier et remettre la présidence à fin avril à la Jurassienne Véronique Gigon.

Les missions des deux entités seront notamment de renforcer les activités économiques axées sur le développement durable et de développer l'éducation à l'environnement. Les partenariats, la recherche et la coordination régionale seront étendus.

(nxp/ats)

## Parcs naturels: les députés débloquent les fonds

Canton de Neuchâtel Le soutien neuchâtelois s'ajoute aux fonds accordés par les cantons de Berne et du Jura pour le Parc Chasseral et celui du Doubs.



Comme l'a rappelé le conseiller d'Etat Jean-Nat Karakash, les montants investis permettront de mobiliser des fonds conséquents de la Confédération ainsi que d'organismes tiers. Image: Keystone

Les députés neuchâtelois ont accepté mardi de verser au total 1,15 million de francs pour les deux parcs naturels régionaux - Chasseral et du Doubs - durant les cinq prochaines années. Ils ont dit oui à 107 voix, contre 3 non et 3 abstentions.

Les montants investis par les cantons produiront un effet démultiplicateur. Ils permettront de mobiliser des fonds conséquents de la Confédération ainsi que d'organismes tiers, «avec à la clé des retombées bénéfiques pour notre région», a déclaré le conseiller d'Etat Jean-Nat Karakash.

Le soutien neuchâtelois s'ajoute à ceux accordés par les cantons partenaires (Berne pour le Parc Chasseral, Jura et Berne pour le Parc du Doubs). Le canton de Neuchâtel versera 891'000 francs pour le Parc Chasseral et 264'805 francs pour celui du Doubs pour 2020-2024.

### Extension

Le canton va verser davantage que par le passé pour le Parc Chasseral car la Confédération a exigé que tout le territoire de la commune fusionnée de Val-de-Ruz y soit intégré. Avant, seules les communes de Villiers, du Pâquier, de Dombresson, de Chézard-St-Martin et de Cernier en faisaient partie. Le Parc pourrait englober à l'avenir Chaumont et les forêts de la Ville de Neuchâtel.



Online-Ausgabe

24 heures  
1003 Lausanne  
021/ 349 44 44  
www.24heures.ch

Genre de média: Internet  
Type de média: Presse journ./hebd.  
UUpM: 596'000  
Page Visits: 3'550'127



Ordre: 1087983  
N° de thème: 808.005

Référence: 76374317  
Coupure Page: 2/2

Le Parc du Doubs aimerait aussi s'agrandir pour obtenir davantage de soutien au niveau des cantons et de la Confédération. La question de l'étendre de l'autre côté de la frontière en France semble toutefois plus compliquée. Le président du parc du Doubs est l'ancien conseiller d'Etat neuchâteloise Bernard Soguel. Il va rendre son tablier et remettre la présidence à fin avril à la Jurassienne Véronique Gigon.

Les missions des deux entités seront notamment de renforcer les activités économiques axées sur le développement durable et de développer l'éducation à l'environnement. Les partenariats, la recherche et la coordination régionale seront étendus. (ats/nxp)

Créé: 18.02.2020, 17h18

Home Régions Canton

18.02.2020, 19:51

## Soutien du Grand Conseil neuchâtelois aux parcs naturels et aux éoliennes



L'opposition de Tourisme neuchâtelois aux éoliennes du Crêt-Meuron a fait jaser au Grand Conseil. Archives Richard Leuenberger

Par Frédéric Mérat

Politique Une extension des parcs naturels de Chasseral et du Doubs n'est pas incompatible avec les éoliennes. Telles sont les vues du parlement et du gouvernement neuchâtelois.

Le Grand Conseil neuchâtelois a donné un soutien quasi unanime aux parcs naturels régionaux de Chasseral et du Doubs. Il leur a alloué mardi un crédit de 1,15 million de francs entre 2020 et 2024. Le Parc Chasseral touchera 891 000 francs et son voisin du Doubs 264 805 francs.

Si le canton de Neuchâtel paie si peu pour l'un des parcs, c'est grâce à «une situation relativement privilégiée» dans le calcul du financement, qui se fait entre la Confédération et les cantons impliqués, a expliqué le conseiller d'Etat Jean-Nat Karakash. Pour le Parc du Doubs, ce calcul «exclut la population en zone urbaine», soit celle du Locle et de La Chaux-de-Fonds.

«Un parc naturel n'est pas une réserve naturelle», a relevé le libéral-radical Claude Guinand. Il a souhaité que les parcs soient accessibles à tous, y compris aux «manifestations sportives respectueuses de l'environnement».



Mais ce qui a le plus inquiété, c'est qu'un développement du Parc Chasseral puisse empêcher l'érection d'éoliennes. Ou que celles-ci puissent faire perdre au parc sa précieuse subvention fédérale.

## L'opposition qui fâche

La Verte Clarence Chollet a dénoncé l'opposition de Tourisme neuchâtelois au projet de sept éoliennes au Crêt-Meuron, entre La Vue-des-Alpes et Tête-de-Ran: «C'est une prise en otage qui pourrait mettre en danger le parc naturel.» Le démocrate du centre Blaise Fivaz s'est même dit «scandalisé» par cette opposition et celle de citoyens, «alors que l'on parle tous les jours d'urgence climatique».

Jean-Nat Karakash s'est voulu rassurant: «Il n'y a pas d'inquiétudes à avoir quant à la possibilité de concilier le développement des parcs naturels régionaux et des parcs éoliens.»



18.02.2020 17:03:48 SDA 0124bsf  
Suisse / Neuchâtel (ats)  
Politique, 11099200, Parlement, 11099000

## Parcs naturels: les députés approuvent de verser 1,15 million

Les députés neuchâtelois ont accepté mardi de verser au total 1,15 million de francs pour les deux parcs naturels régionaux - Chasseral et du Doubs - durant les cinq prochaines années. Ils ont dit oui à 107 voix, contre 3 non et 3 abstentions.

Les montants investis par les cantons produiront un effet démultiplicateur. Ils permettront de mobiliser des fonds conséquents de la Confédération ainsi que d'organismes tiers, "avec à la clé des retombées bénéfiques pour notre région", a déclaré le conseiller d'Etat Jean-Nat Karakash.

Le soutien neuchâtelois s'ajoute à ceux accordés par les cantons partenaires (Berne pour le Parc Chasseral, Jura et Berne pour le Parc du Doubs). Le canton de Neuchâtel versera 891'000 francs pour le Parc Chasseral et 264'805 francs pour celui du Doubs pour 2020-2024.

### Extension

Le canton va verser davantage que par le passé pour le Parc Chasseral car la Confédération a exigé que tout le territoire de la commune fusionnée de Val-de-Ruz y soit intégré. Avant, seules les communes de Villiers, du Pâquier, de Dombresson, de Chézard-St-Martin et de Cernier en faisaient partie. Le Parc pourrait englober à l'avenir Chaumont et les forêts de la Ville de Neuchâtel.

Le Parc du Doubs aimerait aussi s'agrandir pour obtenir davantage de soutien au niveau des cantons et de la Confédération. La question de l'étendre de l'autre côté de la frontière en France semble toutefois plus compliquée. Le président du parc du Doubs est l'ancien conseiller d'Etat neuchâteloise Bernard Soguel. Il va rendre son tablier et remettre la présidence à fin avril à la Jurassienne Véronique Gigon.

Les missions des deux entités seront notamment de renforcer les activités économiques axées sur le développement durable et de développer l'éducation à l'environnement. Les partenariats, la recherche et la coordination régionale seront étendus.

Canton de Neuchâtel

## Parcs naturels: les députés débloquent les fonds

Le soutien neuchâtelois s'ajoute aux fonds accordés par les cantons de Berne et du Jura pour le Parc Chasseral et celui du Doubs.



Comme l'a rappelé le conseiller d'Etat Jean-Nat Karakash, les montants investis permettront de mobiliser des fonds conséquents de la Confédération ainsi que d'organismes tiers. Image: Keystone

### Articles en relation

Les députés neuchâtelois ont accepté mardi de verser au total 1,15 million de francs pour les deux parcs naturels régionaux - Chasseral et du Doubs - durant les cinq prochaines années. Ils ont dit oui à 107 voix, contre 3 non et 3 abstentions.

Les montants investis par les cantons produiront un effet démultiplicateur. Ils permettront de mobiliser des fonds conséquents de la Confédération ainsi que d'organismes tiers, «avec à la clé des retombées bénéfiques pour notre région», a déclaré le conseiller d'Etat Jean-Nat Karakash.

Le soutien neuchâtelois s'ajoute à ceux accordés par les cantons partenaires (Berne pour le Parc Chasseral, Jura et Berne pour le Parc du Doubs). Le canton de Neuchâtel versera 891'000 francs pour le Parc Chasseral et 264'805 francs pour celui du Doubs pour 2020-2024.

### Extension



Online-Ausgabe

Le Matin  
1003 Lausanne  
021/ 349 49 49  
<https://www.lematin.ch/>

Genre de média: Internet  
Type de média: Sites d'informations  
UUpM: 857'000  
Page Visits: 10'748'955



Ordre: 1087983  
N° de thème: 808.005

Référence: 76374319  
Coupure Page: 2/2

Le canton va verser davantage que par le passé pour le Parc Chasseral car la Confédération a exigé que tout le territoire de la commune fusionnée de Val-de-Ruz y soit intégré. Avant, seules les communes de Villiers, du Pâquier, de Dombresson, de Chézard-St-Martin et de Cernier en faisaient partie. Le Parc pourrait englober à l'avenir Chaumont et les forêts de la Ville de Neuchâtel.

Le Parc du Doubs aimerait aussi s'agrandir pour obtenir davantage de soutien au niveau des cantons et de la Confédération. La question de l'étendre de l'autre côté de la frontière en France semble toutefois plus compliquée. Le président du parc du Doubs est l'ancien conseiller d'Etat neuchâteloise Bernard Soguel. Il va rendre son tablier et remettre la présidence à fin avril à la Jurassienne Véronique Gigon.

Les missions des deux entités seront notamment de renforcer les activités économiques axées sur le développement durable et de développer l'éducation à l'environnement. Les partenariats, la recherche et la coordination régionale seront étendus. (ats/nxp)

Créé: 18.02.2020, 17h18



Radio indép. Neuchâteloise Web

RTN  
2074 Marin  
032/ 756 01 40  
www.rtn.ch

Genre de média: Internet  
Type de média: Sites d'informations  
UUpM: 46'000  
Page Visits: 273'798



Ordre: 1087983  
N° de thème: 808.005

Référence: 76374314  
Coupure Page: 1/1

## Le Grand Conseil soutient les parcs naturels régionaux

Les députés neuchâtelois ont accepté mardi un crédit de 1,2 million destiné aux parcs régionaux de Chasseral et du Doubs pour les années 2020 à 2024

(photo : Parc régional Chasseral)

Le Grand Conseil neuchâtelois soutient les deux parcs naturels régionaux qui touchent le canton. Les députés ont accepté mardi par 107 voix contre 3 et 3 abstentions une demande de crédit de 1,15 million en faveur des parcs de Chasseral et du Doubs pour les années 2020 à 2024. Le montant est réparti à hauteur de 891'000 francs en faveur du parc Chasseral et à 265'000 en faveur de celui du Doubs. Une différence qui s'explique par la différence de surface des parcs situées sur le territoire cantonal et de la population qui y vit, sachant que les habitants des zones urbaines sont exclus du calcul. Ce mode de répartition du financement a été élaboré lors de négociations entre les cantons concernés et la Confédération. /mwi



## Parcs naturels: les députés débloquent les fonds

Canton de Neuchâtel Le soutien neuchâtelois s'ajoute aux fonds accordés par les cantons de Berne et du Jura pour le Parc Chasseral et celui du Doubs.



Comme l'a rappelé le conseiller d'Etat Jean-Nat Karakash, les montants investis permettront de mobiliser des fonds conséquents de la Confédération ainsi que d'organismes tiers. Image: Keystone

Les députés neuchâtelois ont accepté mardi de verser au total 1,15 million de francs pour les deux parcs naturels régionaux - Chasseral et du Doubs - durant les cinq prochaines années. Ils ont dit oui à 107 voix, contre 3 non et 3 abstentions.

Les montants investis par les cantons produiront un effet démultiplicateur. Ils permettront de mobiliser des fonds conséquents de la Confédération ainsi que d'organismes tiers, «avec à la clé des retombées bénéfiques pour notre région», a déclaré le conseiller d'Etat Jean-Nat Karakash.

Le soutien neuchâtelois s'ajoute à ceux accordés par les cantons partenaires (Berne pour le Parc Chasseral, Jura et Berne pour le Parc du Doubs). Le canton de Neuchâtel versera 891'000 francs pour le Parc Chasseral et 264'805 francs pour celui du Doubs pour 2020-2024.

### Extension

Le canton va verser davantage que par le passé pour le Parc Chasseral car la Confédération a exigé que tout le territoire de la commune fusionnée de Val-de-Ruz y soit intégré. Avant, seules les communes de Villiers, du Pâquier, de Dombresson, de Chézard-St-Martin et de Cernier en faisaient partie. Le Parc pourrait englober à l'avenir Chaumont et les forêts de la Ville de Neuchâtel.



Le Parc du Doubs aimerait aussi s'agrandir pour obtenir davantage de soutien au niveau des cantons et de la Confédération. La question de l'étendre de l'autre côté de la frontière en France semble toutefois plus compliquée. Le président du parc du Doubs est l'ancien conseiller d'Etat neuchâteloise Bernard Soguel. Il va rendre son tablier et remettre la présidence à fin avril à la Jurassienne Véronique Gigon.

Les missions des deux entités seront notamment de renforcer les activités économiques axées sur le développement durable et de développer l'éducation à l'environnement. Les partenariats, la recherche et la coordination régionale seront étendus. (ats/nxp)

Créé: 18.02.2020, 17h18



Genre de média: Article du client

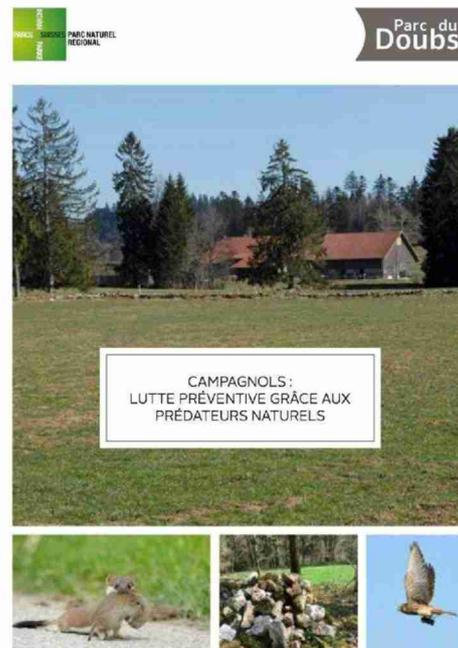
Page: 0  
Surface: 49 897 mm<sup>2</sup>Ordre: 1087983  
N° de thème: 808.005  
Référence: 76350794  
Coupure Page: 1/1

## **Campagnols : lutte préventive grâce aux prédateurs naturels - Notice pratique**

Durant quatre ans, le Parc du Doubs a mené une étude visant à mieux connaître les relations entre les surfaces de promotion de la biodiversité (SPB) et les populations de campagnols. Les principaux résultats vous ont été présentés au début du printemps (n° 277 du bulletin info). Afin de promouvoir la lutte naturelle contre ce rongeur et pour finaliser cette étude, le Parc vient d'éditer une notice pratique compilant des moyens de lutte préventive simples et concrets, à mettre en place pour des effets à long terme. Ce livret de 8 pages propose de favoriser les hermines sur les domaines agricoles en installant des tas de bois, des tas de pierres ou des haies par exemple. Installées durablement sur une exploitation grâce à ces structures, les hermines pourront aider à limiter les populations de campagnols lorsqu'ils sont encore peu nombreux et aideront ainsi à réduire l'ampleur et la rapidité des pullulations. Les agriculteurs intéressés peuvent aussi bénéficier d'une aide du Parc pour l'installation de ces éléments. Les nichoirs et perchoirs pour les rapaces, en particulier le faucon crécerelle, ont également une grande utilité. Le fascicule résume aussi les résultats principaux de la comparaison de la présence du campagnols dans les SPB ou en-dehors.

La brochure est disponible gratuitement en version papier ou téléchargeable sur notre site internet ([www.parcdoubs.ch](http://www.parcdoubs.ch)). N'hésitez pas à nous contacter à [info@parcdoubs.ch](mailto:info@parcdoubs.ch) ou ☎ 032 420 46 70 pour tout renseignement ou si vous désirez obtenir cette notice.

Parc du Doubs





Genre de média: Article du client

Page: 0  
Surface: 96 932 mm<sup>2</sup>

Ordre: 1087983      Référence: 76349488  
N° de thème: 808.005      Coupure Page: 1/4



Au centre, Régis Borruat, directeur du Parc du Doubs, en compagnie de Delphine Devenoges, chef de fonction et des membres de la Fondation et du Parc du Doubs.

## Le Centre Nature les Cerlatez et le Parc du Doubs se rapprochent

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, les activités du Centre Nature Les Cerlatez ont été intégrées à celles du Parc du Doubs. Les deux entités se sont rapprochées pour mener conjointement leurs activités de sensibilisation et d'éducation à l'environnement. De son côté, la Fondation Les Cerlatez subsiste et reste propriétaire du bâtiment dans lequel le public est reçu pour les animations et les expositions.



Genre de média: Article du client

Page: 0  
Surface: 96 932 mm<sup>2</sup>Ordre: 1087983 Référence: 76349488  
N° de thème: 808.005 Coupure Page: 2/4

■ Laurent Bartholet

**B**ien que le Centre Nature ait commencé des recherches pour trouver un partenaire en 2015, les premières discussions sérieuses en vue d'un éventuel rapprochement avec le Parc du Doubs n'ont vu le jour qu'en 2016 et 2017. Après une année 2018 de flottement plus ou moins contrôlé pour les deux institutions, les bouchées doubles ont été mises l'année dernière afin de parvenir, après quelques «légères retouches», à l'acte final le vendredi 13 décembre dernier. Il faut dire que sur le papier, les deux institutions poursuivent le même but et que, comme le nerf de la guerre, c'est l'argent, elles peuvent ainsi mettre en commun leurs ressources.

### Quels buts et comment intégrer?

Il est évident que les deux institutions sont indispensables pour la sensibilisation à l'environnement et au développement durable. Rien n'interdit d'ailleurs que, par la suite, il soit envisagé des collaborations avec, d'un côté, le parc du Chasseral et de l'autre, la France qui est en passe d'obtenir le label de Parc National.

Le Centre Nature des Cerlatez pourrait ainsi bénéficier du rayonnement du parc du Doubs qui s'étend sur trois cantons et, a contrario, le parc pourrait développer le pôle de prédilection du Centre Nature qu'est le domaine de l'éducation à l'environnement.

Dans les faits, les activités du Centre vont se poursuivre comme actuellement – avec l'ajout éventuel de certaines autres activités – mais sous une autre cas-

quette et le personnel a été purement et simplement intégré au Parc afin d'éviter les doublons dans les missions des uns et des autres ainsi que dans les postes de dépenses.

### Musique d'avenir...

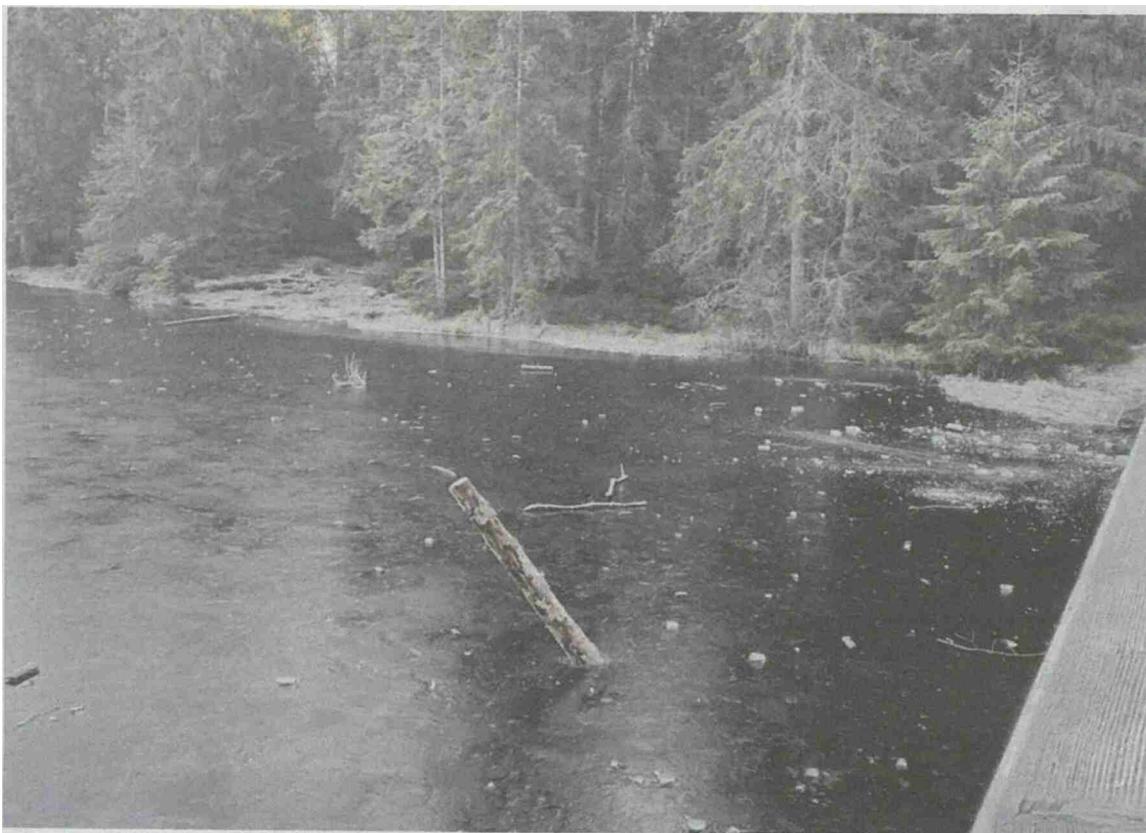
Dans le cadre du plan spécial cantonal «Étang de la Gruère», ce rapprochement est vu d'un bon œil par les deux institutions puisque le Parc du Doubs et le Centre Nature Les Cerlatez comptent bien avoir un rôle à jouer dans un projet actuellement à l'étude: un centre d'accueil des touristes à La Theurre. En effet, l'étang de la Gruère est un haut lieu du tourisme national reconnu pour la beauté de ses paysages. Entre 100 000 et 200 000 personnes visitent ce site chaque année.



Genre de média: Article du client

Page: 0  
Surface: 96 932 mm<sup>2</sup>

Ordre: 1087983      Référence: 76349488  
N° de thème: 808.005      Coupure Page: 3/4



**L'étang subit déjà des déprédations ou des incivilités. Qu'en sera-t-il quand la fréquentation sera doublée. Photo prise le 5 janvier 2020**



Genre de média: Article du client

Page: 0  
Surface: 96 932 mm<sup>2</sup>Ordre: 1087983 Référence: 76349488  
N° de thème: 808.005 Coupure Page: 4/4

## Extrait du projet «Étang de la Gruère\*» à l'étude

### Principes d'aménagement

1) Établir une séparation entre la zone destinée aux activités touristiques et la zone «sanctuaire» dans la conception directrice d'aménagement de La Gruère:

– la zone destinée aux activités touristiques est située dans le secteur de La Theurre. En tant qu'unique porte d'entrée vers la réserve naturelle, elle accueille les principales infrastructures touristiques (centre d'accueil, espace récréatif, stationnement centralisé);

– la zone «sanctuaire» comprend l'étang et ses abords;

– valoriser le secteur «Moulin de la Gruère»;

– régulariser le statut des boisements forestiers par un statut de réserve forestière.

2) Réaliser les mesures d'aménagement prévues ci-après:

#### a) Infrastructures d'accueil:

– construire à l'entrée du site un bâtiment emblématique comprenant un centre d'accueil et un centre d'interprétation;

– aménager un espace récréatif.

#### b) Stationnement:

– aménager un parking végétalisé et dimensionné de manière à éviter le parcage sauvage en toute saison aux abords de l'étang et de la route cantonale.

#### c) Route cantonale:

– redéfinir l'implantation de la route cantonale;

– reconstituer le milieu naturel sur l'ancien tracé de la route cantonale.

#### d) Activités autour de l'étang:

– aménager un parcours «tout public» et entretenir un parcours «nature»;

– canaliser les visiteurs dans le secteur de La Theurre avant de pénétrer dans

la réserve naturelle.

3) Tenir compte des intérêts agricoles, afin d'assurer une cohabitation durable entre agriculture, protection du site et activités de loisirs qui se développeront à proximité du site. La question des pertes de terres agricoles, dans le cadre de la déviation de la route cantonale, sera particulièrement examinée.

Sur le papier, ce projet est très joli. Encore faudra-t-il réussir à convaincre la population locale qui a déjà, plus ou moins, le sentiment de perdre une partie de son patrimoine à des buts mercantiles.

Il y a un étrange paradoxe entre le projet qui semble porter atteinte à l'équilibre naturel d'un lieu protégé, et les deux acteurs qui souhaitent y participer, alors qu'on attendrait d'eux une opposition à tout projet contraire au respect de l'environnement.

(\*Source: Canton du Jura 3.23.2)



# Deux parcs naturels, deux aides inégales

Les députés neuchâtelois sont appelés à augmenter le soutien financier au Parc Chasseral. Celui du Doubs restera inchangé tant qu'il ne s'agrandira pas.

PAR **FREDERIC.MERAT@ARCINFO.CH**

La subvention neuchâteloise au Parc Chasseral doit être plus que doublée alors que le statu quo attend son voisin du Doubs. Le tout coûtera plus d'un million de francs sur cinq ans. Ce crédit sera soumis au Grand Conseil lors de sa prochaine session, les 18 et 19 février.

Le Parc naturel régional Chasseral s'étend sur 390 km<sup>2</sup>. Celui du Doubs sur près de 300 km<sup>2</sup>. Le premier regroupe 18 communes bernoises et trois neuchâteloises: Val-de-Ruz, Lignières et Enges. Le second compte 12 communes jurassiennes et quatre neuchâteloises: Le Locle, Les Brenets, Les Planchettes et La Chaux-de-Fonds.

## En attendant Chaumont

Le crédit destiné à l'association du Parc Chasseral s'élève à 891 000 francs pour la période allant de 2020 à 2024. Cela revient à un montant annuel de 178 200 francs, contre 80 000 francs durant la période précédente. Cette hausse est due à l'agrandissement du parc sur le canton de Neuchâtel.

La Confédération a exigé que tout le territoire de la com-

mune fusionnée de Val-de-Ruz soit intégré, alors que seules les anciennes communes situées dans la partie orientale de la vallée avaient rejoint le parc: Le Pâquier, Villiers, Dombreson, Chézard-Saint-Martin et Cernier. En 2022, à la faveur du renouvellement de la charte du

parc, celui-ci pourrait encore englober Chaumont et les forêts de la Ville de Neuchâtel.

Le Conseil d'Etat a obtenu que l'augmentation de la subvention neuchâteloise soit compensée. Le Parc Chasseral s'est engagé à commander des prestations supplémentaires au site d'Evologia, à Cernier.

L'association du Parc du Doubs doit quant à elle toucher 264 805 francs du canton de Neuchâtel. Soit une enveloppe annuelle inchangée de 52 961



**“ Nous savons que Neuchâtel et le Jura sont dans une situation financière difficile.”**

**BERNARD SOGUEL**  
PRÉSIDENT DU PARC DU DOUBS

francs. La part neuchâteloise au financement du parc restera donc de 4%, tandis que celle assurée par le Jura, «canton-pilote», passera de 6% à 7%.

«Nous savons que Neuchâtel et le Jura sont dans une situation financière difficile. Ils ne participent que pour une dizaine de pourcents à notre financement, alors que dans les autres parcs, la moyenne suisse est plutôt de 30%», relève Bernard Soguel, président du Parc du Doubs. Le Parc Chasseral est et restera également en dessous de ce seuil. Le taux de prise en charge bernois passera de 19% à 17% et celui de son voisin de 4% à 7%.

## Vers un Parc du Doubs davantage neuchâtelois

Pour bénéficier de davantage de soutien cantonal, mais aussi de la Confédération, le Parc du Doubs devrait s'agrandir. Cela ne pourra se faire qu'en 2023, lorsque la charte du parc sera renouvelée. Bernard Soguel espère que ce sera le cas avec six communes dans les vallées des Ponts-de-Martel et de La Sagne, ainsi que de La Brévine. «Cela rééquilibrerait le rapport entre Neuchâtel et le Jura au sein du parc.»



Côté jurassien, trois communes privent encore le parc d'une continuité géographique: Le Bémont, Muriaux et Soubey. Bernard Soguel se montre optimiste vis-à-vis des deux premières: «On a repris contact. Il y a dix ans, ces communes avaient refusé de signer la charte car elles craignaient de devoir se conformer à toute une série d'obligations. Or, nous ne pouvons qu'inciter les commu-

nes à prendre des mesures.» Et avec le recul, «nous pouvons aujourd'hui démontrer que loin d'en souffrir, les communes ont bénéficié du parc». Quant à la création d'un parc transfrontalier avec le futur Parc du Doubs horloger, en France voisine, elle a pour l'instant du plomb dans l'aile. «La volonté politique des deux structures est très vivante, mais les juristes nous disent

que c'est impossible», relève Bernard Soguel. L'ancien conseiller d'Etat neuchâtelois ne sera plus à la barre pour piloter ces développements. Il remettra en effet à fin avril la présidence du Parc du Doubs à la Jurassienne Véronique Gigon. Le nouveau vice-président sera l'ancien conseiller national neuchâtelois Jacques-André Maire.



**Il sera question des parcs naturels du Doubs et de Chasseral lors de la prochaine session du Grand Conseil neuchâtelois.**

ARCHIVES CHRISTIAN GALLEY ET LUCAS VUITEL



# Deux parcs naturels, deux aides inégales

**NATURE** Les députés neuchâtelois sont appelés à augmenter le soutien financier au Parc Chasseral. Celui du Doubs restera inchangé tant qu'il ne s'agrandira pas.

PAR FRÉDÉRIC MERAT



Il sera question des parcs naturels du Doubs et de Chasseral lors de la prochaine session du Grand Conseil neuchâtelois. ARCHIVES CHRISTIAN GALLEY ET LUCAS VUITEL



**L**a subvention neuchâteloise au Parc Chasseral doit être plus que doublée alors que le statu quo attend son voisin du Doubs. Le tout coûtera plus d'un million de francs sur cinq ans. Ce crédit sera soumis au Grand Conseil lors de sa prochaine session, les 18 et 19 février.

Le Parc naturel régional Chasseral s'étend sur 390 km<sup>2</sup>. Celui du Doubs sur près de 300 km<sup>2</sup>. Le premier regroupe 18 communes bernoises et trois neuchâteloises: Val-de-Ruz, Lignièrès et Enges. Le second compte 12 communes jurassiennes et quatre neuchâteloises: Le Locle, Les Brenets, Les Planchettes et La Chaux-de-Fonds.

### En attendant Chaumont

Le crédit destiné à l'association du Parc Chasseral s'élève à 891 000 francs pour la période allant de 2020 à 2024. Cela revient à un montant annuel de 178 200 francs, contre 80 000 francs durant la période précédente. Cette hausse est due à l'agrandissement du parc sur le canton de Neuchâtel.



**La volonté politique des deux structures est très vivante, mais les juristes nous disent que c'est impossible."**

**BERNARD SOGUEL**  
PRÉSIDENT DU PARC DU DOUBS, A PROPOS DE LA CRÉATION D'UN PARC TRANSFRONTALIER AVEC LE FUTUR

### PARC DU DOUBS HORLOGER, EN FRANCE VOISINE

La Confédération a exigé que tout le territoire de la commune fusionnée de Val-de-Ruz soit intégré, alors que seules les anciennes communes situées dans la partie orientale de la vallée avaient rejoint le parc: Le Pâquier, Villiers, Dombresson, Chézard-Saint-Martin et Cernier. En 2022, à la faveur du renouvellement de la charte du parc, celui-ci pourrait encore englober Chaumont et les forêts de la Ville de Neuchâtel. Le Conseil d'Etat a obtenu que l'augmentation de la subvention neuchâteloise soit compensée. Le Parc Chasseral s'est engagé à commander des prestations supplémentaires au site d'Evologia, à Cernier. L'association du Parc du Doubs doit quant à elle toucher 264 805 francs du canton de Neuchâtel. Soit une enveloppe annuelle inchangée de 52 961 francs. La part neuchâteloise au financement du parc restera donc de 4%, tandis que celle assurée par le Jura, «canton-pilote», passera de 6% à 7%.

«Nous savons que Neuchâtel et le Jura sont dans une situation financière difficile. Ils ne participent que pour une dizaine de pourcents à notre financement, alors que dans les autres parcs, la moyenne suisse est plutôt de 30%», relève Bernard Soguel, président du Parc du Doubs. Le Parc Chasseral est et restera également en dessous de ce

seuil. Le taux de prise en charge bernois passera de 19% à 17% et celui de son voisin de 4% à 7%.

### Vers un Parc du Doubs davantage neuchâtelois

Pour bénéficier de davantage de soutien cantonal, mais aussi de la Confédération, le Parc du Doubs devrait s'agrandir. Cela ne pourra se faire qu'en 2023, lorsque la charte du parc sera renouvelée. Bernard Soguel espère que ce sera le cas avec six communes dans les vallées des Ponts-de-Martel et de La Sagne, ainsi que de La Brévaine. «Cela rééquilibrerait le rapport entre Neuchâtel et le Jura au sein du parc.»



**Nous savons que Neuchâtel et le Jura sont dans une situation financière difficile."**

**BERNARD SOGUEL**  
PRÉSIDENT DU PARC DU DOUBS

Côté jurassien, trois communes privent encore le parc d'une continuité géographique: Le Bémont, Muriaux et Soubey. Bernard Soguel se montre optimiste vis-à-vis des deux premières: «On a repris contact. Il y a dix ans, ces communes avaient refusé de signer la charte car elles craignaient de devoir se confor-



mer à toute une série d'obligations. Or, nous ne pouvons qu'inciter les communes à prendre des mesures.» Et, avec le recul, «nous pouvons aujourd'hui démontrer que loin d'en souffrir, les communes ont bénéficié du parc».

Quant à la création d'un parc transfrontalier avec le futur Parc du Doubs horloger, en France voisine, elle a pour l'instant du plomb dans l'aile. «La volonté politique des deux structures est très vivante, mais les juristes nous disent que c'est impossible», relève Bernard Soguel.

L'ancien conseiller d'Etat neuchâtelois ne sera plus à la barre pour piloter ces développements. Il remettra en effet à fin avril la présidence du Parc du Doubs à la Jurasienne Véronique Gigon. Le nouveau vice-président sera l'ancien conseiller national neuchâtelois Jacques-André Maire.



Lire en ligne



Ordre: 1087983  
N° de thème: 808.005

Référence: 76302387  
Coupure Page: 1/2

Home Régions Canton

11.02.2020, 16:42

## Le parc naturel régional du Doubs moins chanceux que celui de Chasseral

Premium



Il sera question des parcs naturels du Doubs et de Chasseral lors de la prochaine session du Grand Conseil neuchâtelois. Archives Christian Galley et Lucas Vuitel

Par Frédéric Mérat

Politique Les députés neuchâtelois sont appelés à augmenter le soutien financier au Parc Chasseral. Celui du Doubs restera inchangé tant qu'il ne s'agrandira pas.

La subvention neuchâteloise au Parc Chasseral doit être plus que doublée alors que le statu quo attend son voisin du Doubs. Le tout coûtera plus d'un million de francs sur cinq ans. Ce crédit sera soumis au Grand Conseil lors de sa prochaine session, les 18 et 19 février.

Le parc naturel régional Chasseral s'étend sur 390 km<sup>2</sup>. Celui du Doubs sur près de 300 km<sup>2</sup>. Le premier regroupe 18 communes bernoises et trois neuchâteloises: Val-de-Ruz, Lignièrès et Enges. Le second compte 12...

Cet article est réservé à nos abonnés. Déjà abonné? Connectez-vous.

Profitez de notre offre découverte



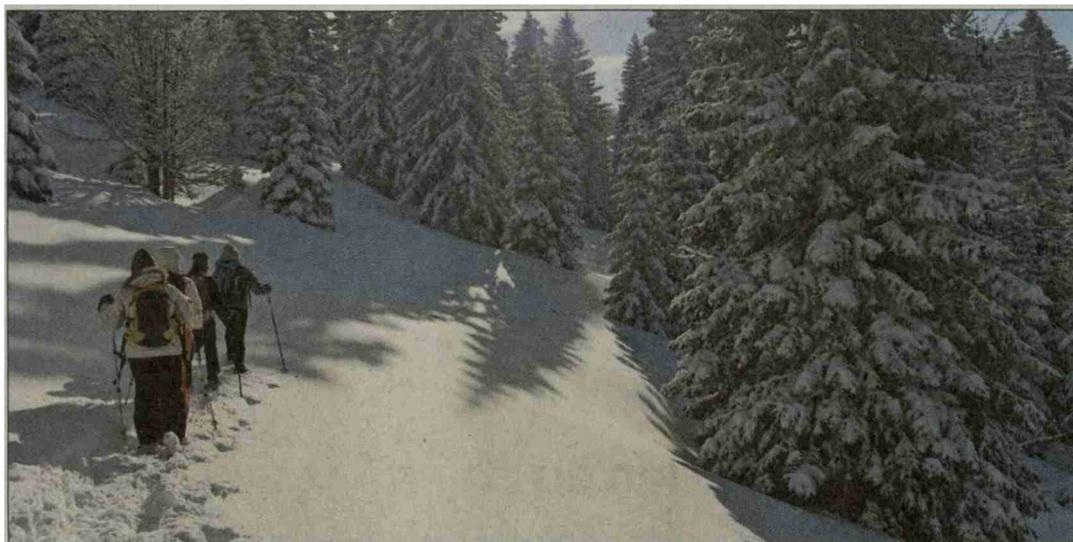
CHF 2.-

le 1 er mois. Sans engagement. J'EN PROFITE!



## PARC DU DOUBS

# Randonnée pleine de découvertes



La montée dans les pâturages boisés mènera les participants au sommet du Mont Pouillerel. PHOTO MONIQUE CHEVALLEY

**L**e Parc du Doubs organise sa première sortie de l'année, ce dimanche. Lors de cette excursion, les trésors patrimoniaux du Mont Pouillerel, au-dessus de la ville de La Chaux-de-Fonds, seront explorés en raquettes – ou à pied si la neige n'est pas au rendez-vous. Cette visite, animée par Monique Chevalley, accompagnatrice en montagne de l'Association suisse des guides-interprètes du patrimoine (ASGIP), dévoilera les trésors naturels et culturels de ce dernier pli jurassien des montagnes neuchâtoises avant le Doubs.

Les raquettes seront chaussées aux portes de la ville de La Chaux-de-Fonds, avant que les randonneurs ne s'engouffrent au cœur des pâturages boisés en direction du sommet du Mont Pouillerel. Si la météo le permet, une vue panoramique sur les Vosges et les Alpes pourra y être admirée.

Au cours de l'escapade, les participants découvriront quelques perles du patrimoine naturel, géologique et bâti des montagnes neuchâtoises, comme des dolines, une ancienne carrière de dalle nacrée ou un étonnant puits d'eau.

À mi-parcours, une buvette d'alpage pittoresque et conviviale accueillera les randonneurs pour une pause gourmande avant la descente sur la métropole horlogère. En chemin, la visite d'une ferme d'élevage bovin bio offrira aux marcheurs un exemple d'agriculture durable.

### Une année 2020 riche en découvertes

Sorties-nature autour du Doubs, marchés du terroir, expositions, concerts: cette année, près d'une trentaine d'événements seront proposés au grand public par le Parc du Doubs. L'ensemble du programme 2020, en cours d'élaboration, sera dévoilé au début de ce printemps.

KBR

Le rendez-vous de l'excursion est fixé à 9 h 45 devant l'entrée du parc animalier du Bois du Petit Château. Le parcours, d'une durée de trois heures, est ouvert à tous, également aux enfants à partir de 10 ans. Le retour est programmé vers 16 h 30. Inscriptions par e-mail à [inscription@parcdoubs.ch](mailto:inscription@parcdoubs.ch), jusqu'à demain soir.



## Balade

### Dimanche 9 février, au Mont-Pouillerel (NE)

Cette balade signe le début du programme annuel des sorties concoctées par le Parc du Doubs. En compagnie de Monique Chevalley, guide interprète du patrimoine, vous partirez à la découverte des trésors patrimoniaux du Mont-Pouillerel, qui coiffe la ville de La Chaux-de-Fonds, à raquettes ou à pied selon les conditions. En cours de route, la visite d'un élevage bio et un arrêt dans une buvette d'alpage typique agrémenteront la balade. Trois heures de marche effective pour une randonnée de 8 km avec 250 m de dénivelé positif et négatif. Marche tranquille ouverte à tous, enfants dès 10 ans. Raquettes et bâtons, habits adaptés, boissons et en-cas. Dîner dans une buvette d'alpage à la charge des participants. Prix de la sortie guidée: 30 fr., gratuit jusqu'à 16 ans. Inscriptions: [inscription@parcdoubs.ch](mailto:inscription@parcdoubs.ch)  
**Dimanche 9 février de 9 h 45 à 16 h 30. Rendez-vous à La Chaux-de-Fonds, devant l'entrée du parc animalier du Bois du Petit-Château, parking à disposition.**



## PARC DU DOUBS

# «Agir davantage et plus vite»

PASCAL JAQUET NOAILLON

► **La quatrième séance** d'information et d'échanges sur le Doubs franco-suisse, organisée conjointement par le Pays Horloger et le Parc naturel régional du Doubs, a eu lieu samedi à Damprichard, en France voisine.

► **Acteurs locaux**, représentants des autorités des deux pays et des parcs y ont présenté à tour de rôle les actions engagées pour améliorer la qualité des eaux de la rivière.

Depuis 2011, plusieurs groupes de travail binationaux ont été mis en place par la France et la Suisse pour améliorer le fonctionnement hydrologique et écologique du cours d'eau, dont la qualité est affectée par des pollutions d'origines diverses (domestiques, agricoles, sylvicoles et industrielles) et par les ouvrages hydroélectriques. Le but de cette quatrième séance d'information était de faire le point sur l'avancée des travaux engagés pour restaurer la qualité des eaux et atténuer les impacts de l'exploitation hydraulique.

### Qualité de l'eau et micropolluants

Bertrand De Montmollin, conseiller scientifique du parc, a rappelé les résultats d'une

étude menée par le bureau ENVIREau, de Jean-Louis Walther, sur mandat de Pro Natura. Ce dernier a procédé à des analyses de micropolluants par capteurs passifs, qui ont montré la présence constante

de molécules qui ne sont plus utilisées ou interdites de longue date, qui pourrait s'expliquer par un relargage dans l'eau de ces molécules coincées dans les sédiments, ainsi que de substances pouvant affecter le système immunitaire des poissons. Ces résultats démontrent qu'il est nécessaire d'améliorer les STEP de La Chaux-de-Fonds, du Locle, des Brenets et de Villers-le-Lac, mais également des plus petites STEP en aval.

En 2018 et 2019, un monitoring en continu des micropolluants dans le Doubs a également été mené par l'Institut fédéral suisse des sciences et technologies de l'eau. Il s'agissait de procéder à des mesures à haute résolution pendant des périodes de deux mois, en cherchant notamment la présence de 50 pesticides et composés principaux des STEP, mais aussi de procéder à une analyse spécifique des insecticides pyréthroides-organo-phosphoriques (n.d.l.r.: les insecticides dits de troisième génération, très toxiques pour les poissons). Les résultats de cette étude ne sont pas encore connus.

Un bilan de l'opération Limitox, qui vise à réduire la pollution dispersée toxique sur le territoire du Syndicat mixte d'aménagement du Dessoubre et de valorisation du bassin versant et de la Communauté de communes du Val de Morteau a ensuite été présenté.

### Les choses bougent du côté de Neuchâtel

Isabelle Butty, du Service de l'énergie et de l'environnement du canton de Neuchâtel, a quant à elle parlé de la mise aux normes des STEP de La Chaux-de-Fonds, du Locle et des Brenets, pour le traitement des micropolluants.

En ce qui concerne La Chaux-de-Fonds, le début des travaux est prévu pour la fin de cette année, avec une entrée en service prévue en 2022; pour Le Locle, c'est un peu plus compliqué, car il faut construire une nouvelle STEP. Les travaux devraient débuter en 2022, pour une mise en service en 2024. Enfin, en ce qui concerne Les Brenets, une étude est en cours, qui prévoit un raccordement du réseau des Brenets à celui de Villers-le-Lac.

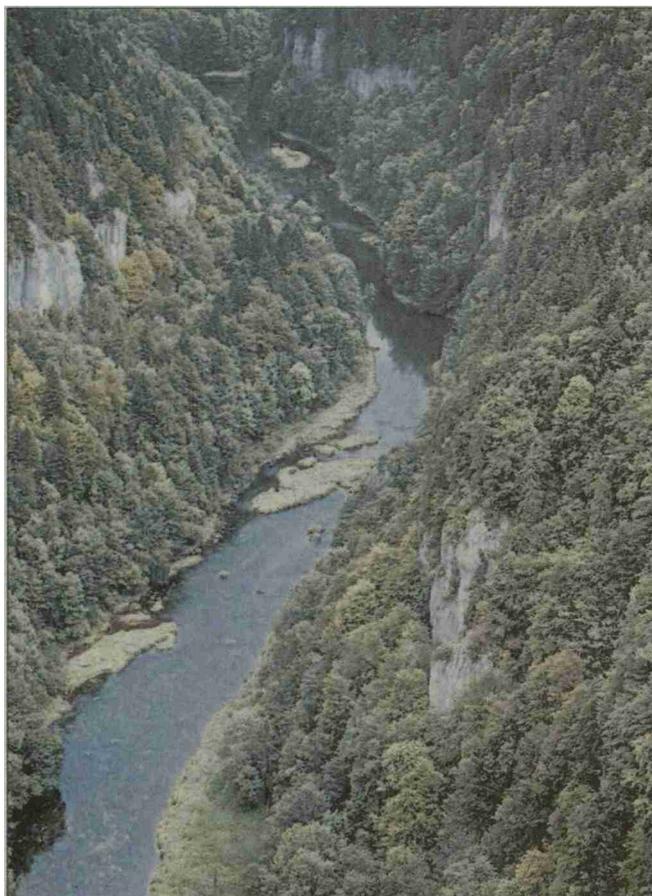
### Seuils en attente

S'agissant de la problématique des seuils, alors que le Groupe binational avait soutenu en 2015 le scénario de l'arasement des seuils de La Rasse, du Theusseret et du Moulin



du Plain, les choses n'ont guère avancé. Et ce parce que, jusqu'en 2018, l'Établissement public territorial de bassin (EPTB) Saône et Doubs pouvait se saisir seul du dossier, alors que celui-ci relève désormais de la compétence de la GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations). Une reprise du dossier qui implique forcément de revoir tous les processus.

Quelques projets ont quand même été menés à bien en ce qui concerne l'aménagement du cours d'eau, en tout premier lieu la mise en place du ruisseau de contournement du seuil de Moulin-Grillon sur le Doubs à Saint-Ursanne, mais également avec un projet d'amélioration morphologique du Doubs sur le territoire de la commune des Planchettes (NE).



Les mesures prises pour sauver le Doubs ne sont pas suffisantes et trop lentes, selon les pêcheurs et les milieux de protection de la nature.

## Lassitude en France voisine

► À l'issue de ces présentations, plusieurs personnes, issues des milieux de la pêche, ainsi que d'ONG actives dans la protection de l'environnement, ont pris la parole pour exprimer leur lassitude face à la lenteur des actions entreprises, notamment en France voisine. En résumé, les acteurs concernés estiment tous «qu'il faut agir davantage et plus vite». Un souhait qu'a bien compris Bernard Soguel, futur ex-président du Parc du Doubs, qui a promis d'être plus actif et notamment de relancer le groupe binational «qualité», qui ne s'est pas réuni depuis 2016. **PJN**



## Un bilan positif pour le règlement d'eau

**S'** agissant de la gestion hydraulique du Doubs franco-suisse, Alexandre Oberholzer, de l'Office fédéral de l'énergie (OFEN), coprésident du Comité de pilotage binational «règlement d'eau», dont le but est de développer une démarche globale, intégrée et transfrontalière de la gestion de l'eau, en proposant des solutions «gagnant-gagnant» à la fois pour la production d'hydroélectricité et pour l'environnement, a dressé un bilan positif du nouveau règlement d'eau signé à Biaufond en 2017.

Celui-ci a pour objectif de limiter l'impact des variations de débit préjudiciables à la vie aquatique; d'éviter l'exondation (n.d.l.r.: le fait, pour une terre inondée, de sortir hors de l'eau) des zones de fraie; d'éviter les piégeages-échouages; d'avoir un débit réservé conforme aux lois suisse et française; de gérer les barrages le week-end pour préserver les milieux en aval; et enfin d'améliorer la gestion des arrêts programmés pour éviter la mortalité des poissons. Un suivi environnemental a été mis en place, comprenant des analyses hydrologiques, des suivis des températures, des frayères (dès 2015), des échouages/piégeages, ainsi qu'un contrôle par pêche d'inventaire en 2016 et en 2020. Ce dernier tend à démontrer l'effet positif des actions entreprises.

PJN



Au centre, Régis Borruat, directeur du Parc du Doubs, en compagnie de Delphine Devenoges, chef de fonction et des membres de la Fondation et du Parc du Doubs.

# Le Centre Nature les Cerlatez et le Parc du Doubs se rapprochent

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, les activités du Centre Nature Les Cerlatez ont été intégrées à celles du Parc du Doubs. Les deux entités se sont rapprochées pour mener conjointement leurs activités de sensibilisation et d'éducation à l'environnement. De son côté, la Fondation Les Cerlatez subsiste et reste propriétaire du bâtiment dans lequel



le public est reçu pour les animations et les expositions.

Laurent Barcholet

**B**ien que le Centre Nature ait commencé des recherches pour trouver un partenaire en 2015, les premières discussions sérieuses en vue d'un éventuel rapprochement avec le Parc du Doubs n'ont vu le jour qu'en 2016 et 2017. Après une année 2018 de flottement plus ou moins contrôlé pour les deux institutions, les bouchées doubles ont été mises l'année dernière afin de parvenir, après quelques «légères retouches», à l'acte final le vendredi 13 décembre dernier. Il faut dire que sur le papier, les deux institutions poursuivent le même but et que, comme le nerf de la guerre, c'est l'argent, elles peuvent ainsi mettre en commun leurs ressources.

### Quels buts et comment intégrer?

Il est évident que les deux institutions sont indispensables pour la sensibilisation à l'environnement et au développement durable. Rien n'interdit d'ailleurs que, par la suite, il soit envisagé des collaborations avec, d'un côté, le parc du Chasseral et de l'autre, la France qui est en passe d'obtenir le label de Parc National.

>>

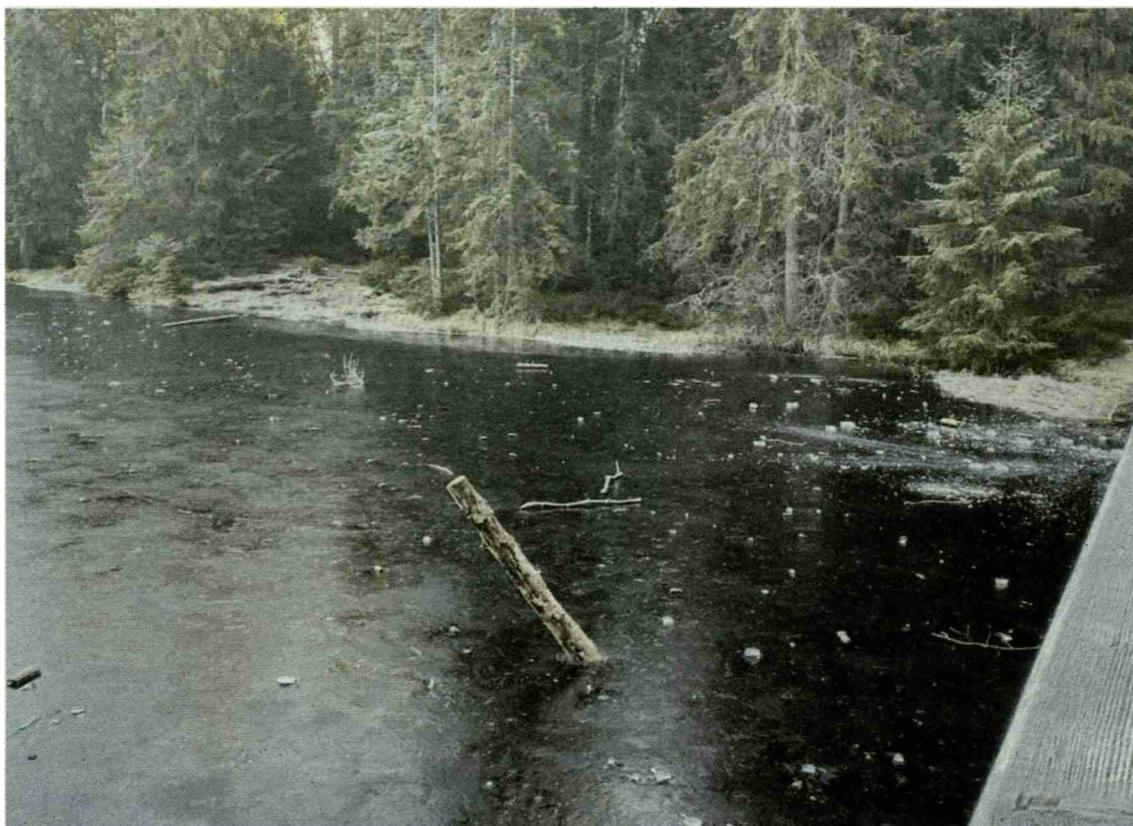
Le Centre Nature des Cerlatez pourrait ainsi bénéficier du rayonnement du parc du Doubs qui s'étend sur trois cantons et, a contrario, le parc pourrait développer le pôle de prédilection du Centre Nature qu'est le domaine de l'éducation à l'environnement.

Dans les faits, les activités du

Centre vont se poursuivre comme actuellement – avec l'ajout éventuel de certaines autres activités – mais sous une autre casquette et le personnel a été purement et simplement intégré au Parc afin d'éviter les doublons dans les missions des uns et des autres ainsi que dans les postes de dépenses.

### Musique d'avenir...

Dans le cadre du plan spécial cantonal «Étang de la Gruère», ce rapprochement est vu d'un bon œil par les deux institutions puisque le Parc du Doubs et le Centre Nature Les Cerlatez comptent bien avoir un rôle à jouer dans un projet actuellement à l'étude: un centre d'accueil des touristes à La Theurre. En effet, l'étang de la Gruère est un haut lieu du tourisme national reconnu pour la beauté de ses paysages. Entre 100 000 et 200 000 personnes visitent ce site chaque année.



L'étang subit déjà des déprédations ou des incivilités. Qu'en sera-t-il quand la fréquentation sera doublée. Photo prise le 5 janvier 2020

## Extrait du projet «Étang de la Gruère\*» à l'étude

### Principes d'aménagement

1) Établir une séparation entre la zone destinée aux activités touristiques et la zone «sanctuaire» dans la conception directrice d'aménagement de La Gruère:

- la zone destinée aux activités touristiques est située dans le secteur de La Theurre. En tant qu'unique porte d'entrée vers la réserve naturelle, elle accueille les principales infrastructures touristiques (centre d'accueil, espace récréatif, stationnement centralisé);

- la zone «sanctuaire» comprend l'étang et ses abords;

- valoriser le secteur «Moulin de la Gruère»;

- régulariser le statut des boisements forestiers par un statut de réserve forestière.

2) Réaliser les mesures d'aménagement prévues ci-après:

a) Infrastructures d'accueil:

- construire à l'entrée du site un bâtiment emblématique comprenant un centre d'accueil et un centre d'inter-



prétation;

– aménager un espace récréatif.

b) Stationnement:

– aménager un parking végétalisé et dimensionné de manière à éviter le parking sauvage en toute saison aux abords de l'étang et de la route cantonale.

c) Route cantonale:

– redéfinir l'implantation de la route cantonale;  
– reconstituer le milieu naturel sur l'ancien tracé de la route cantonale.

d) Activités autour de l'étang:

– aménager un parcours «tout public» et entretenir un parcours «nature»;  
– canaliser les visiteurs dans le secteur de La Theurre avant de pénétrer dans la réserve naturelle.

3) Tenir compte des intérêts agricoles, afin d'assurer une cohabitation durable entre agriculture, protection du site et activités de loisirs qui se développeront à proximité du site. La question des pertes de terres agricoles, dans le cadre de la déviation de la route cantonale, sera particulièrement examinée.

Sur le papier, ce projet est très joli. Encore faudra-t-il réussir à convaincre la population locale qui a déjà, plus ou moins, le sentiment de perdre une partie de son patrimoine à des buts mercantiles.

Il y a un étrange paradoxe entre le projet qui semble porter atteinte à l'équilibre naturel d'un lieu protégé, et les deux acteurs qui souhaitent y participer, alors qu'on attendrait d'eux une opposition à tout projet contraire au respect de l'environnement.

(\*Source: Canton du Jura 3.23.2)



## L'eau à purifier, l'eau à dévier pour cette matinée Doubs

2 février 2020

L'eau à purifier, l'eau à dévier pour cette matinée Doubs

Porteurs de l'ambition partagée d'un parc transfrontalier, le Parc naturel du Doubs et le Pays horloger se disent attentifs à la résolution des problématiques qui affectent la rivière. Autorités, associations, riverains et usagers étaient invités à en apprendre plus lors d'une séance d'information samedi matin en France voisine. Chaque région concernée est venue exposer ses efforts, notamment pour améliorer la qualité de l'eau. Le canton de Neuchâtel va investir dans des STEP plus performantes, alors que, dans le Jura, on réaménage les cours d'eau. En France, il reste encore beaucoup à faire.



## L'invité plateau: Bernard Soguel et le Parc du Doubs

2 février 2020

L'invité plateau: Bernard Soguel et le Parc du Doubs

Président de l'association du Parc naturel régional du Doubs depuis 2015, Bernard Soguel est sur le point de passer le relai dans cette mission. L'ancien conseiller d'Etat socialiste, ingénieur agronome de formation, nous dresse un état des lieux des travaux pour améliorer la morphologie et la qualité de l'eau du Doubs. On l'interroge aussi sur les moyens financiers du parc et sur les collaborations avec ses voisins, notamment le Pays Horloger en France voisine, avec lequel un parc naturel régional transfrontalier est espéré. Ce serait le seul avec le parc du Hainaut, entre la Belgique et la France.